



INFOS NIEVROZ

BULLETIN REALISE PAR LA MAIRIE DE NIEVROZ

N° 11 – JUILLET 2008

Sommaire

- Flash info 1
- Dossiers administratifs 2
- Travaux Services Techniques 3
- « Bien vivre » à Niévroz 4

Utile ...

- Pompiers 18
- SAMU 15
- Gendarmerie 04.78.06.10.24 / 17
- Centre anti-poisons 04.72.11.69.11
- Taxi Millet : 04.78.06.07.36 / 06.86.27.89.68

- Mairie Tél. : 04.78.06.12.50
Fax : 04.72.25.90.64
Courriel : mairie@ville-nievroz.fr
Site internet : ville-nievroz.fr
Horaire du secrétariat :
08 H 30 à 11 H 30 : du mardi au samedi
14 H 30 à 17 H 30 : le mardi
14 H 30 à 17 H 00 : le vendredi

- Déchetterie
Heures d'ouverture :
Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi :
09 H 00 à 12 H 00 – 14 H 00 à 19 H 00
Samedi : 09 H 00 à 19 H 00 en continu

Important : *se munir d'une pièce d'identité pour justificatif de domicile*

- Ramassage des ordures ménagères : **Mardi**

Le Comité Fleurissement

organise

le concours communal

« *Maisons Fleuries 2008* »

*Voir coupon d'inscription
à l'intérieur.*



Travaux rue Henri Dunant

Les travaux de réaménagement et de mise en sécurité de la rue Henri Dunant sont en phase de finalisation. Les enrobés ont été posés les 25 et 26 juin derniers sans trop de contraintes pour les Niévrandais, biens prévenus par l'Entreprise et la Collectivité, la place Aristide Briand ayant été mise à disposition pour les stationnements provisoires.



Les accotements, trottoirs, parkings, plateaux ralentisseurs, signalisation et marquages au sol vont se terminer dans les semaines à venir. En attendant, la rue H. Dunant a été remise à la circulation afin de limiter la gêne pour tous les riverains et Niévrandais.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS particuliers

Traités de novembre 2007 à juin 2008

Enquête publique - Rue Henri Dunant

L'enquête publique a été réalisée du 20 novembre 2007 au 20 décembre 2007 afin de déclarer l'utilité publique des acquisitions foncières au profit de la commune de Niévroz en vue de l'aménagement de la rue Henri Dunant avec rectification des virages, élargissement de la chaussée, création de trottoirs, aménagement de places de stationnement et d'un parking et emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS). L'arrêté portant déclaration d'utilité publique a été signé par Monsieur Le Préfet de l'Ain le 25 juin 2008.

Préparation des Elections Sénatoriales

L'élection des Délégués (appelés « grands électeurs ») et Suppléants a eu lieu le 27 juin 2008. Les élections Sénatoriales auront lieu le 21 septembre prochain (trois Sénateurs à élire pour le département de l'Ain).

Contentieux d'urbanisme

Plusieurs dossiers de contentieux d'urbanisme sont toujours en cours et un suivi attentif est fait régulièrement.

Enquête publique - Extension de la zone d'extraction des carrières

L'enquête publique a été réalisée du 11 mars au 11 avril 2008, le Commissaire Enquêteur a émis un Avis Favorable sur ce dossier.

Nouveau camion pour les Services Techniques

Suite au vol avec effraction de notre ancien véhicule, après remboursement par notre assureur et consultation des fournisseurs, la commune a réalisé l'acquisition d'un nouveau véhicule de marque Renault courant avril. Ce camion tri-benne avec aménagements spécifiques collectivités territoriales est donc disposition du personnel afin de réaliser l'entretien de notre village dans les meilleures conditions.



TRAVAUX Services Techniques

- Réalisation d'une serre pour le fleurissement communal

Afin de poursuivre notre action en matière d'embellissement de notre village, une serre a été installée aux Services Techniques et réalisée par le personnel communal. Tous nos remerciements à Alain, Christian et Laurent qui ont fait preuve une fois encore de professionnalisme pour le bien être de nos concitoyens. Notez que cet équipement permettra de préparer des semis et d'hiverner certaines plantes, ce qui conduira à une limitation des coûts d'acquisition et permettra un développement qualitatif et quantitatifs de notre fleurissement.

- Palmarès Fleurissement communal au concours départemental 2007

La commune participe depuis quelques années au concours départemental de fleurissement, en 2007 nous sommes passé de la 27^{ème} à la 13^{ème} place dans la catégorie communes de moins de 1500 habitants. Bravo à tous les acteurs de cette démarche, bénévoles, employés municipaux et élus locaux. Notez que le concours prend en compte de nombreux paramètres : fleurs, espaces verts, arbres, mobilier urbains, entretien des bâtiments municipaux, enfouissement des réseaux électriques, propreté du village, arrosage (qualité et organisation), participation du comité fleurissement communal et de l'Ecole, des particuliers, etc...

- Acquisition d'un « godet » pour le tracteur

Un nouveau matériel qui facilitera grandement le travail de nos employés et permettra de gagner en réactivité et efficacité.



L'été revient... Quelques rappels pour « bien vivre » à Niévroz !

↳ Campagne contre le bruit ! (Suivant Arrêté Préfectoral de septembre 2000)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Nous tenons également à rappeler à chaque propriétaire de chien(s) qu'il doit prendre toutes les mesures utiles pour empêcher que les aboiements ou hurlements de ces animaux ne troublent le voisinage.

↳ Prévention contre le feu !

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit.

Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers.



Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions qui figurent dans l'arrêté Préfectoral du 06 octobre 2005, affiché en Mairie.

↳ Les haies sur la voie publique !

Il est rappelé aux propriétaires que l'élagage des arbres et haies est obligatoire dès lors qu'ils sont en contact avec les lignes électriques ou téléphoniques ou qu'ils débordent sur la voie publique (arrêté préfectoral n° 90481 du 23 février 1990).

Un rappel au cas par cas sera effectué par la Police Municipale.

↳ Niévroz Propre !

En préparation, une demi-journée « NIEVROZ PROPRE » sera organisée à la rentrée de septembre/octobre. Nous inviterons toutes celles et ceux qui voudront à participer à cette opération citoyenne.

↳ Mini Stade !

Dans le cadre du *bien vivre ensemble* et dans le *respect des usagers et du voisinage*, nous rappelons les horaires d'ouverture du mini-stade.

Tous les jours (sauf les dimanches et jours fériés),
09h00 à 20h00 du 1^{er} avril au 31 octobre,
09h00 à 18h00 du 1^{er} novembre au 31 mars,
Les dimanches et jours fériés de 09h00 à 12h00 toute l'année.